

---

# Actions de prévention du Ministère de la Jeunesse et des Sports en matière d'ecstasy

Le ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de ses missions éducatives liées au péri et à l'extra-scolaire, mène des actions de prévention en direction des jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes, dans une dimension individuelle et collective.

La prise en considération, de fait, par nos services, du phénomène de consommation d'ecstasy par les jeunes, reste relativement récente. Cette question, posée initialement de manière conjoncturelle, s'est trouvée confrontée à l'évolution des positions de notre ministère en matière de prévention.

En cela, le questionnement sur une approche de prévention de l'ecstasy par nos services peut être éventuellement indicative d'une démarche d'action publique.

## Rappel des compétences

Le décret d'attribution du ministère de la Jeunesse et des Sports fait état de compétences éducatives en matière de politiques de jeunesse, pouvant s'inscrire autant que de besoin dans un cadre interministériel.

En conséquence, nos pratiques, à fondement pédagogique, relèvent à la fois du champ sportif et socio-culturel tout en s'adressant au public jeune et en s'appuyant sur les associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire. L'espace ainsi pris en considération est celui des loisirs (dits « loisirs éducatifs ») mais correspond plus concrètement à l'espace de la vie quotidienne hors école ou monde du travail. Ces lieux et ces temps (aux heures libérées ou non travaillées), intégrant des modes de vie de plus en plus diversifiés, se sont élargis pour devenir à la fois essentiels et complexes à investir.

Le loisir éducatif a donc été l'axe « matériel » et immédiat d'intervention des actions de prévention primaire dès les années 1970 (pour rappel, les centres de vacances et de loisirs, toutes formules confondues, accueillent plus de 5 millions de jeunes par an). C'est dans ce contexte que la prévention des toxicomanies a pu être abordée relativement tôt par nos services, dans le

cadre d'une éducation pour la santé (voir la parution dès les années 1970 d'un document édité par la direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives<sup>4</sup>).

L'intervention plus approfondie en matière de toxicomanies s'est concrétisée à partir de 1987, avec la participation de notre ministère aux instances interministérielles concernées (MILT, DGLDT, MILDT) et la conduite d'actions de prévention nettement identifiées sur le plan national et local.

Cette démarche correspond à un mode d'organisation administratif et pédagogique au travers duquel, depuis 1994, les crédits interministériels accompagnés d'une lettre de cadrage sont annuellement déconcentrés. Sur le plan départemental et régional, nos services disposent de personnels en charge du dossier, impulsant ou coordonnant ce type d'actions, sur des profils et des compétences pédagogiques. Ces derniers peuvent parfois être accompagnés dans leur démarche par des cadres sportifs ou des médecins inspecteurs de la Jeunesse et des Sports.

Les actions de préventions menées touchent à 80 % un public de préadolescents, adolescents et jeunes adultes (sur une tranche d'âge de 14 à 18 ans), et font l'objet annuellement d'une évaluation nationale. En 1997, plus de 1 000 actions (ponctuelles ou pérennes) ont été réalisées, se déclinant par tiers dans les secteurs de l'information/sensibilisation, de l'animation et de la formation.

A titre d'exemple, le partenariat conjoint d'associations généralistes (agrées par nos services) et spécialisées (à caractère social ou médico-sanitaire) est devenu extrêmement courant. Enfin, l'implication des collectivités locales en matière de prévention en direction des jeunes s'avère de plus en plus importante dans les actions d'information et d'animation.

Dans certaines zones (milieu rural ou semi-urbain), les pratiques des réseaux d'information de proximité (le réseau Information Jeunesse représentant 3 000 points dans son ensemble) créent des correspondances significatives avec des acteurs associatifs de terrain (Union des missions locales, Fédération de maisons familiales et rurales, Fédérations des centres sociaux, Fédérations des foyers de jeunes travailleurs...).

## Prévention : un questionnement récent

La santé, entendue au sens de l'OMS, a été intégrée dès 1987 dans la politique globale de notre ministère, au titre des actions interministérielles. Cette

4. « Point de vue sur la drogue » (édition 1974 - Direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives).

définition de la prévention a eu l'intérêt de proposer aux acteurs déconcentrés, outre une dimension à caractère « humaniste », une attitude pragmatique qui s'insère dans une démarche « positiviste » de la santé : la dimension du bien-être des individus pouvant ainsi varier selon les critères retenus, évoluer selon les registres (approche(s) psychologique, sociologique, économique, technique...) et les contextes, et rendre vigilants les acteurs sur leur fonction et leurs angles d'intervention.

Depuis, des rencontres locales et nationales des jeunes, organisées récemment à l'initiative du ministre de la Jeunesse et des Sports<sup>5</sup>, nous ont montré la nécessité, pour des acteurs publics aux regards des populations jeunes, de concevoir différemment la notion de santé des jeunes et de faciliter l'information de proximité, l'accès aux pratiques de quartier, de soins, de prise en charge et d'accompagnement, sous peine d'exclusion.

Enfin, différents débats et prises de positions, notamment autour de la question de la toxicomanie (des produits licites et illicites), du toxicomane (de son statut en dehors de celui de justiciable ou de malade) et des modalités d'accompagnement (substitution ou non, possibilité ou non d'inscription d'expériences collectives de quartier...) interrogent, directement ou indirectement, l'action publique.

Aussi, le ministère a récemment précisé certains aspects de sa démarche éducative et de prévention autour des points suivants :

- L'action de prévention globale en direction des jeunes se doit d'intégrer la notion de gestion des risques. Cette approche a par ailleurs été mise en évidence dans le récent rapport du professeur Parquet, sur la prise en considération « des phénomènes de consommation, d'usage ou d'abus des substances psychoactives<sup>6</sup> » (rapport élaboré à la demande de la MILDT et validé par les services du premier ministre). De plus, le ministre de la Jeunesse et des Sports, dans une récente intervention, soulignait : « L'action de mon ministère est de tout faire pour qu'un jeune ne commence pas, ne passe pas à l'acte. Ensuite, il convient surtout d'accompagner le jeune, de l'informer des dangers d'une consommation répétée qui peut amener à la dépendance. La répression ne peut et ne doit pas être la seule méthode de lutte contre les drogues et la toxicomanie<sup>7</sup> ».
- La redéfinition effective d'un partenariat plus égalitaire et nuancé à établir entre les représentants des institutions, des pouvoirs publics et des associations, et les familles, les accompagnants ainsi que les personnes directement touchées.

5. Conseil Permanent de la Jeunesse.

6. Jean-Philippe PARQUET : « Pour une politique de prévention en matière de comportements de consommation de substances psychoactives » - Editions CFES 1997.

7. Cf. « Combat face au sida » avril-mai-juin 1998, n° 12.

En conséquence, l'axe d'intervention de notre ministère serait de proposer une démarche éducative (en termes de prévention et de gestion des risques) favorisant expériences et pratiques sociales, tout en « s'adossant » à une politique de santé publique.

En cela, la dimension singulière et « interstitielle » de notre champ d'intervention (entre le champ de l'éducation nationale, de la culture, des affaires sociales et de la santé) amène notre ministère à se positionner de façon relativement originale en matière d'action publique de prévention.

A ce titre, des pratiques d'animation, d'information, de communication, ou de formation sont à poursuivre avec de nouvelles formules, en intégrant plus largement les collaborations et les partenariats locaux ainsi que les enjeux éducatifs et sociaux des questions de santé. Le récent colloque « Rencontres Européennes pour la Prévention » (réalisé en décembre 1997) a mis en valeur cette orientation de notre ministère.

## **Ecstasy : un phénomène récent encore peu cerné par le MJS**

L'ecstasy, drogue utilisée essentiellement par les populations jeunes (20-25 ans), pour et lors des temps de loisirs, a de ce fait concerné d'emblée notre ministère.

Face à ces formes de consommation récentes et relativement peu connues de nos services, la prévention de l'ecstasy s'est située dans un premier temps au sein de nos actions dans le cadre d'une prévention primaire. L'apparition de ce produit, qui paraît dater en France du milieu des années 1980, semble avoir fait l'objet d'une consommation limitée à un milieu restreint, pour se développer ensuite au début des années 1990 auprès d'un public jeune, nouant des liens étroits avec un mouvement musical qui s'apparente à un réel phénomène culturel et social (en France comme à l'étranger).

Le manque de connaissance effective du produit et de ses conséquences (sur un moyen et long terme) peut donner une représentation partielle voire faussée des risques encourus. En termes de représentation chez les jeunes, l'ecstasy, drogue chimique, est restée dans une représentation de « drogue propre » assez longtemps. Ce produit et son usage pouvaient, pour certains, s'apparenter à des pratiques de gestion des performances (et être assimilé à des conduites dites de dopage).

De plus, les populations utilisatrices semblent plutôt être composées d'individus « intégrés », issus des classes moyennes, insérés dans la collectivité, ayant une activité professionnelle et ne présentant pas socialement de comportements violents ou portant atteinte à la sécurité (à la différence d'autres publics de toxicomanes).

En conséquence, une politique de prévention globale intégrant la gestion des risques doit avant tout, pour l'ecstasy, pouvoir estimer la notion de risques

réels ou supposés. En cela, des premières données scientifiques et médicales sur le produit, sa composition, ses modalités de mises à disposition (produit coupé ou non), ses usages (polytoxicomanies ou non), ses effets (à court, moyen ou long terme) sont indispensables avant de définir une stratégie d'intervention. En cela, le groupe de travail proposé par l'INSERM est essentiel.

Ces éléments sont d'autant plus importants qu'une politique de prévention doit pouvoir anticiper, et qu'en la circonstance, la consommation du produit précède la connaissance et l'analyse du phénomène.

Parallèlement, les lieux de production localisés en Europe et les enjeux financiers quant à la diffusion des produits de synthèse laissent penser que cette consommation pourrait se développer et qu'un travail de réduction de la demande, tout en étant essentiel, reste complexe à élaborer.

Cependant, face aux constats de la relative banalisation du produit, de son usage, et de la difficulté à pointer, encore actuellement, ses dangers réels, des observations plus générales issues des pratiques de réduction des risques peuvent être retenues :

- ne pas stigmatiser le produit ou les publics (au plan des conséquences sociales, ni le produit, ni les publics ne s'y prêtent, et ce peut être là d'un certain intérêt) ;
- prendre en considération le travail des groupes d'auto-support ou d'usagers et envisager avec eux les modalités d'auto-régulation ;
- envisager les points d'identification des usagers d'ecstasy (il ne semble pas que ce soit la pratique de la consommation même qui soit pour eux un point fort). En revanche, les pratiques festives liées au mouvement de la technoculture semblent être un critère constitutif plus opératoire ;
- envisager des modes d'information, de diffusion et d'accompagnement au plus près des usagers, en tenant compte de leurs pratiques spécifiques (réseaux, nouvelles technologies, internet, production d'outils d'information destinés aux jeunes consommateurs...).

## **Propositions internes pour un début d'intervention du MJS**

Ces propositions ont pour intérêt à court terme de proposer une première capitalisation préalable aux interventions à venir, en attente d'apports complémentaires interministériels.

Il s'agit de faire l'analyse du mouvement culturel lié à la musique *techno* et d'évaluer la proportion de consommateurs d'ecstasy : stabilisation ou non, modes et phases de consommation, afin d'envisager et d'analyser les corrélations entre pratiquants et consommateurs.

Compte tenu de la forte connotation culturelle du mouvement *techno*, il serait intéressant de voir en quoi un soutien et un accompagnement autour des pratiques culturelles nouvelles ou exploratoires (de nature musicale et d'expressions graphiques, inscrites notamment dans la technoculture) peuvent participer d'une réduction de la demande ou d'une substitution, à partir d'un point d'intensification et de convivialité plus fort. En cela, la démarche socio-culturelle de notre ministère et la démarche préventive se rejoignent.

Un lieu d'échanges et d'informations dans une conception de veille et de suivi (social, médical, épidémiologique) pourrait être institué et développé sur le plan interministériel, local et national.

En conséquence, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé pour 1998 de :

- mettre en place un groupe de travail avec des représentants d'associations de jeunes et d'associations musicales inscrites dans le mouvement *techno*, portant sur la dimension anthropologique du mouvement culturel *techno* ;
- apporter son soutien à certains partenaires associatifs lors d'intervention ou d'évaluation visant notamment aux expérimentations de réductions de risques ;
- informer et mobiliser les relais et services déconcentrés sur les drogues de synthèse, les publics et les usages afin de soutenir leurs actions de prévention (volant réduction des risques ou prévention). Sur le plan local, les services déconcentrés participent à l'accueil des populations jeunes lors de manifestations ou d'événements culturels (la Rochelle, Bourges, Rennes, Aurillac ...). Une approche méthodologique pourrait être développée ultérieurement sur cet objet ;
- prendre en considération les réflexions menées, dans d'autres secteurs de la prévention et de la dépendance, portant d'une part sur le rôle des jeunes dans les pratiques de prévention (jeunes relais, par exemple) et d'autre part sur les relations entre dopage et conduites addictives chez les jeunes.

**Dominique Billet**

Mission « Environnement social des jeunes » - Département initiatives et insertion  
Direction de la jeunesse et de la vie associative  
Ministère de la Jeunesse et des Sports